

212C0731
FR0000064305-DIV17

8 juin 2012

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE

(Euronext Paris)

Le 5 juin 2012, la société Foncière des Régions a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire qu'elle envisage de déposer sur les actions de la société FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les actions FONCIERE EUROPE LOGISTIQUE sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 5 juin 2012 par Foncière des Régions.